

Le mardi 28 juin 2022

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 28/06/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOIS Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LÂCHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia Grenet	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ARSB

Sur le même principe que les autres associations gestionnaires de services enfance sur la commune de Montaignu-Vendée, acté par un vote du Conseil Municipal le 14 décembre 2021, l'ARSB et la collectivité renouvellent leur convention partenariale.

Les principaux enjeux formalisés dans la nouvelle convention réitèrent la promotion d'une pause méridienne, proposant une alimentation « saine » et durable ainsi que les modalités d'accès financier des familles au service de restauration scolaire. Un phasage est requis avant une harmonisation entre les services de restauration scolaire de la commune.

Ladite convention partenariale est établie pour une durée de 3 ans, soit du 08 juillet 2022 au 11 juillet 2025, et prolongeable d'une année supplémentaire par voie d'avenant.

Il sera proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'ARSB, gestionnaire du service de restauration scolaire sur la commune déléguée de Boufféré, la convention partenariale annexée ainsi que toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

DÉNOMINATION DE VOIE DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA CANQUETIÈRE – BOUFFÉRE

Dans le cadre de la création du lotissement Le Clos de la Canquetière, l'aménageur VIABILIS a sollicité la Ville de Montaigu-Vendée afin de procéder à la dénomination de la voie de desserte des lots.



Il sera proposé aux membres du conseil municipal de dénommer la voie concernée « **Impasse du Clos de la Canquetière** » en référence au lieu-dit du site.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du projet réalisé par les enfants du CME 2021-2022 sur le harcèlement scolaire.